

Balais d'essuie-glace PEAK®

Garantie limitée – Canada

La présente Garantie expresse et limitée (la « Garantie ») est fournie par Old World Industries, LLC (« Old World ») et s'applique aux balais d'essuie-glace de marque PEAK® (chacun étant dénommé un « Produit ») achetés au Canada auprès d'un distributeur ou d'un revendeur agréé par Old World. Cette Garantie est gratuite. Personne ne peut en facturer de frais.

Ce qui est couvert.

Old World garantit que le Produit sera exempt de tout défaut de matériau et de fabrication et qu'il répondra aux normes de performance annoncées pendant un (1) an à compter de la date d'achat (la « Période de Garantie »). La présente Garantie expresse s'applique uniquement à l'acheteur initial et n'est pas transférable.

Ce que fera Old World.

Si un défaut couvert par la présente Garantie survient pendant la période de Garantie, Old World s'engage, à sa seule discrétion, soit à remplacer le produit défectueux, soit à vous rembourser le prix d'achat que vous avez payé. Cette Garantie ne couvre pas les coûts de main-d'œuvre pour l'installation, le retrait ou la réinstallation.

Ce qui n'est pas couvert.

La présente Garantie ne couvre pas : (i) l'usure normale ; (ii) les dommages ou dysfonctionnements résultant d'une installation incorrecte, y compris toute installation non conforme aux données d'application du produit au véhicule, aux instructions applicables et aux normes de l'industrie ; (iii) les dommages ou dysfonctionnements causés par une mauvaise utilisation, une négligence, un usage abusif, un accident, une modification ou une utilisation non conforme aux normes industrielles reconnues ; (iv) l'utilisation du produit dans le cadre de courses automobiles, d'applications maritimes, aéronautiques, ou dans des applications à usage intensif, commerciales ou de flotte ; ou (v) les dommages esthétiques qui n'affectent pas les performances du produit.

Comment présenter une réclamation.

Pendant la période de Garantie et dans un délai raisonnable après avoir constaté le défaut, (1) veuillez en informer Old World à l'adresse indiquée ci-dessous, et (2) à la demande d'Old World, veuillez envoyer le produit et la preuve d'achat à l'adresse fournie par Old World.

Old World Industries, LLC.

3100 Sanders Rd.

Northbrook, IL 60062

À l'attention de : Old World Warranty Claim

1-800-477-5847

Vos droits légaux.

Les recours prévus dans la présente Garantie constituent les seules obligations d'Old World au titre de celle-ci, et la responsabilité totale d'Old World au titre de la présente Garantie ne dépassera pas le prix d'achat que vous avez payé pour le produit. Aucune disposition de la présente Garantie limitée n'exclut, ne limite ni ne modifie les garanties, conditions ou droits légaux dont vous pourriez bénéficier en vertu de la législation canadienne applicable en matière de protection des consommateurs ou de vente de biens, et qui ne peuvent être légalement exclus, limités ou modifiés.

Dispositions supplémentaires pour les clients du Québec.

Si la présente Garantie constitue un contrat auquel s'applique la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* (la « CPA », *Consumer Protection Act*), elle s'ajoute aux garanties et recours légaux qui vous sont accordés en vertu de la CPA et du *Code civil du Québec*, y compris les garanties de qualité, d'adéquation à l'usage et de durabilité, sans les limiter ni les modifier. Aucune disposition de la présente Garantie ne limite vos droits légaux ni votre droit d'intenter une action devant un tribunal du Québec, y compris un recours collectif autorisé par la loi québécoise. Pour les résidents du Québec, la présente Garantie est régie par les lois de la province de Québec.

Version en français / Version française.

Une version en français de la présente Garantie est disponible à <https://www.owi.com/retail-fr/diy-hub/warranties> et sur demande. Les parties ont expressément exigé que cette garantie soit rédigée en anglais.

Généralités.

La présente Garantie s'applique uniquement aux produits achetés et utilisés au Canada. Sous réserve des dispositions susmentionnées concernant les résidents du Québec, la présente Garantie est régie par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront en vigueur. Old World se réserve le droit de mettre à jour la présente Garantie de temps à autre, sans que cela n'affecte les produits achetés avant cette mise à jour. Aucun employé, distributeur, représentant ou revendeur n'est autorisé à modifier ou à étendre la présente Garantie, ni à faire des déclarations engageantes au nom d'Old World concernant le produit ou la présente Garantie.

PEAK® est une marque déposée d'Old World Industries, LLC.
© 2026 Old World Industries, LLC, Northbrook, IL 60062